

Amendements Règlement					
Número de l'amendement	Número de ligne	Texte originale	Nouveau texte	Explication	Signataires de l'amendement
1	Dans tout le texte en français	PS queer	PS LGBTQI+	Nous ne nous reconnaissons pas dans le terme "queer". Ce sentiment est partagé par un grand nombre de membres du groupe existant au niveau du PS genevois. Nous comprenons que d'autres personnes puissent se sentir englobées dans ce terme, essentiellement des germanophones. "Queer" est très peu utilisé en Romandie. La plupart des associations actives dans notre domaine utilisent la terminologie "LGBTIQ+" au lieu de "queer". Pour cette raison, notre amendement ne concerne que le texte français. "Queer" est un mot anglais signifiant "dérangeant", "bizarre", "étrange" et qui a longtemps été utilisé comme injure homophobe. Par ailleurs, les sous-communautés représentées par chacune des lettres de l'acronyme LGBTQI+ ont des problématiques et des revendications propres. Utiliser un terme unique rend invisible cette diversité et ces enjeux particuliers. Maintenir le terme "queer" risque donc de pousser certaines personnes concernées à se distancier ou à ne pas adhérer au nouvel organe, ce qui est l'effet inverse de celui recherché. L'acronyme LGBTQI+ est en revanche très largement utilisé et facilement identifié par le public, les institutions ou encore les médias. Renommer notre organe lui assurera donc une meilleure visibilité et légitimité.	Florian Schweri, Lucien Schwed, Dorina Xhixho, Karim Sekkouri
2		6 LGBTQIA+	LGBTQIA+		Mirjam Werlen
3		6 communauté	famille		Mirjam Werlen
4a	13-14	Ses objectifs sont l'égalité et l'autodétermination politiques, économiques, juridiques, sociales et culturelles de tous les modes de vie et identités sexuelles et de genre.	l'égalité et l'autodétermination de toutes les personnes queer, indépendamment des orientations sexuelles ou romantiques, des identités de genre et des variations innées des caractéristiques sexuelles, et indépendamment de l'origine, de l'âge, de la langue, de la position sociale, de la couleur de peau, du mode de vie, de la religion, des convictions ou d'un handicap physique, mental ou psychique.		Mirjam Werlen
4b	13-14	Ses objectifs sont l'égalité et l'autodétermination politiques, économiques, juridiques, sociales et culturelles de tous les modes de vie et identités sexuelles et de genre.	Ses objectifs sont l'égalité et l'autodétermination politiques, économiques, juridiques, sociales et culturelles de tous les modes de vie et orientations sexuelles, identités de genre et des variations innées des caractéristiques sexuelles		Mia Jenni
5	15-16	Les mesures visant à revendiquer et à garantir les droits fondamentaux des personnes queer sont au cœur du travail politique.	Les mesures visant à revendiquer et à garantir les droits fondamentaux et humains des personnes queer sont au cœur du travail politique.		Mirjam Werlen
6	16-20	En tant que force sociopolitique, le PS queer s'engage pour l'autodétermination et la visibilité des personnes queer dans la politique, la société, l'économie, la science et la culture. En outre, le PS queer s'engage pour la promotion des personnes et des contenus queer au sein du PS Suisse.	En tant que force sociopolitique, le PS queer s'engage pour l'autodétermination et la visibilité des personnes queer, pour l'égalité dans tous les domaines de la vie sociale des personnes queer, en particulier à l'école, dans la formation, dans la vie professionnelle, en politique, dans l'économie, la science et la culture. Le PS queer s'engage contre toute forme de discrimination et de violence. Pour le PS queer, la violence est une forme de discrimination et une violation des droits fondamentaux et humains. Nous nous engageons donc contre tous les actes de violence sexualisée et liée au genre qui entraînent ou peuvent entraîner des dommages ou des souffrances physiques, sexuels, psychiques ou économiques chez les enfants, les jeunes et les adultes, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée. Nous nous engageons également contre la « violence domestique », c'est-à-dire tous les actes de violence physique, sexuelle, psychique ou économique qui se produisent au sein de la famille ou du ménage ou entre des époux-ses ou des partenaires passé-es ou présent-es, que la personne qui commet l'acte ait ou ait eu le même domicile que la victime et que la victime soit ou non un-e enfant. Le PS queer entend par « genre » les rôles, stéréotypes, comportements, activités et caractéristiques socialement marqués qu'une société juge appropriés pour les genres. Pour le PS queer, l'appartenance à un genre quelconque ne dépend pas de la biologie, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, des caractéristiques sexuelles innées, des rôles de genre ou de l'expression de genre. En ce sens, queer n'est pas un terme ou une identité définis de manière fixe, mais une dissolution [réduction] des rôles, stéréotypes, comportements, activités et caractéristiques mentionnés. Nous comprenons donc le terme "queer" comme diverses variations de genre. En outre, le PS queer s'engage pour la promotion des femmes, des hommes et des personnes non-binaires queer et de leurs revendications au sein du PS Suisse.	S'appuie sur l'art. 3 de la Convention d'Istanbul (le règlement reste sinon en deçà d'une interprétation queer féministe de la CI.	Mirjam Werlen
7a	43-44	pour objectif une représentation équilibrée de toutes les identités sexuelles et de genre au sein de ses organes, de ses délégations et sur les listes électorales.	pour objectif une représentation équilibrée de tous les genres au sein de ses organes, de ses délégations et sur les listes électorales.		Mirjam Werlen
7b	43-44	pour objectif une représentation équilibrée de toutes les identités sexuelles et de genre au sein de ses organes, de ses délégations et sur les listes électorales.	pour objectif une représentation équilibrée de toutes les orientations sexuelles et identités de genre au sein de ses organes, de ses délégations et sur les listes électorales.		Mia Jenni

8a	73-74/138-139	respectivement : toutes les identités sexuelles et de genre	remplacer par : la diversité de genre au sens de l'art. 2		Mirjam Werlen
8b	73-74/138-139	respectivement : toutes les identités sexuelles et de genre	remplacer par : toutes les orientations sexuelles et identités de genre		Mia Jenni